



Recperation de titre de sejour

Par **meddahi**, le **14/03/2009** à **00:30**

Bonjour,rnrnAprès un 2 an de mariage, ma femme de nationalité polonaise avait quitté le domicile conjugale à deux mois de l'expiration de mon titre de séjour.rnrnEn effet, avant le mariage je vivais déjà en France en tant son papier, j'avais J'ai un CDI, et dans le dossier que j'ai présenté à la prefecture, j'avais une lettre de mon employeur, dans laquelle il décrit mes qualités...rnrnLe jour du renouvellement, me femme n'était pas venue avec moi, on était toujours pas divorcé et on a un crédit en commun qu'on doit rembourser jusqu'à l'année prochaine.rnrnrn l'appartement est aux deux noms...rnrnQuand j'ai demandé le renouvellement c'était pour avoir le titre de salarié . Mais bon j'ai reçu un refus du prefet avec un arreté qui me donne le délai d'un mois pour quitter le territoire français.rnrnQuelqu'un pourrait m'aider? Là j'envisage faire un recours auprès du tribunal administratif, il y a des chances que je puisse obtenir l'annulation de la décision du préfet? Pourrai je revenir à la prefecture pour faire une demande de carte de séjour ? C'est quoi la solution? Je suis toujours obligé de payer les mensualités du crédit...que je payer seul je fais comment avec la banque? ?